

## **FICHE TECHNIQUE**

**Code article : C5670000**

### **GREEN'R DEGREASER 150°C 1L DEGRAISSANT SURFACES CHAUDES**

#### **DESCRIPTION**

**DÉGRAISSANT POUR SURFACES CHAUDES**



#### **AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION**

- Elimine les graisses carbonisées
- Utilisation sur surfaces chaudes : 150°C et plus
- Sans éclaboussure ni dégagement de vapeurs nocives .

#### **CARACTÉRISTIQUES**

**pH** : >13

**Aspect** : Liquide

**Couleur** : Opaque ambré

**Parfum** : Sans parfum

**Contenance**: 1 L

**CONDITIONNEMENT** : Carton de 8 U – Palette de 600 U

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

## CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

### UTILISATION :

La gamme GREEN'R contient des ingrédients très efficaces et respectueux de l'environnement.

Satisfaire aux exigences de L'ECOLABEL européen, c'est répondre à un cahier des charges très strict, des critères de performance rigoureux.

Le respect de l'environnement est une responsabilité de chacun d'entre nous à chaque instant.

GREEN'R DEGREASER 150°C élimine efficacement les graisses carbonisées sur les surfaces chaudes permettant leur nettoyage pendant leur utilisation. Sans risques d'éclaboussure, ni de dégagement de vapeurs nocives, les résidus s'enlèvent sans frotter.

Dégraissant pour surfaces chaudes supérieures à 150°C (type plancha, fours, friteuses, poêles, grills,...) recouvertes de graisses cuites et carbonisées.

### MODE D'EMPLOI :

Appliquer le produit sur la surface chaude et le répandre avec une spatule. Laisser agir 30 secondes. Racler et rincer abondamment avec de l'eau et enlever les résidus.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Uniquement pour usage professionnel.

### STOCKAGE :

Conserver dans son emballage d'origine fermé, à l'abri des températures extrêmes entre 5 et 30 °C – DLU 36 mois

### LÉGISLATION :

Conforme à la réglementation des produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications)

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 645/2004)

100 % des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301.

Usage uniquement professionnel

Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Mis à jour le 25 juin 2021

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>